

**M A I R I E**

DE

**SAINT-GENEST-MALIFAU**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Télécopieur : 04 77 51 26 71

**ARRETE 2023-60**

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAU :

VU la demande présentée par l'Entreprise BOBTP demeurant à BOEN-SUR-LIGNON ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion des travaux dans le cadre de recherche d'amiante sur la voirie ;

**A R R E T E :****Article 1<sup>er</sup> : Circulation**

➤ La chaussée sera rétrécie en fonction des besoins de l'entreprise BOBTP du **27 juillet 2023 au 31 août 2023** sur l'ensemble de la commune.

**Article 2** : Une signalisation adéquate ainsi qu'une pré-signalisation seront installées de part et d'autre du chantier mobile.

**Article 3** : Ces signalisations seront mises en place et maintenues par l'entreprise BOBTP pendant toute la durée des travaux.

**Article 4** : L'entreprise BOBTP, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAU sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAU, le 27 juillet 2023



Le Maire  
Vincent DUCREUX